

Vision Groupe .

Favoriser les parcours professionnels au sein du Groupe Caisse des Dépôts

Le nouvel accord social signé le 13 juillet 2022 s'inscrit dans la démarche Vision Groupe et vous propose un ensemble de mesures pour dynamiser votre parcours professionnel au sein du groupe Caisse des Dépôts*.

Un accès simplifié aux postes ouverts au sein du Groupe

- Flash-info Mobilité Groupe
- Espace en ligne dédié **NOUVEAU**

Des démarches de mises en lien et en commun à l'échelle des bassins d'emplois territoriaux **NOUVEAU**

Un engagement sur le délai de traitement des candidatures reçues

- Accusé de réception dans les 2 semaines **NOUVEAU**
- Réponse définitive rapide et au plus tard dans les 3 mois

Une sécurisation des mobilités

- Garantie de reprise de la rémunération fixe annuelle à poste équivalent
- Reprise de l'ancienneté et des droits à congés
- Transfert des dispositifs d'épargne salariale, de participation et d'intéressement
- Continuité du principe d'une couverture complémentaire maladie et prévoyance
- Maintien des prêts contractés auprès de la Mission sociale Groupe

Un accompagnement tout au long du processus de mobilité par votre équipe RH de proximité

Un tutorat pour les nouveaux arrivants **NOUVEAU**

Une offre de formation Groupe dans chaque école de l'Université CDC en complément des dispositifs de développement et de transmission des compétences proposées par chaque entité

